

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 16/01/2024

VIGILANCE ORANGE NEIGE - VERGLAS

Pour l'ensemble de la région Hauts-de-France

Météo France a placé les cinq départements de la région Hauts-de-France (Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais et Somme) en vigilance orange neige-verglas ce mercredi 17 janvier 2024 à compter de minuit.

Au cours de la nuit de mardi à mercredi, l'air doux, arrivant sur une pellicule d'air froid va entraîner des chutes de neige accompagnées parfois de pluies verglaçantes.

Le mercredi en complément des pluies verglaçantes, des chutes de neige significatives par moments sont attendues du nord de la Picardie vers les départements du Nord et du Pas de Calais, balayées par le vent, faisant craindre un risque d'accumulations par endroits.

L'après-midi, les cumuls de neige pourront être de l'ordre de 10 à 15 cm de neige lourde en Picardie, d'une dizaine de cm favorisant la formation de congères.

Ce jeudi, eu égard à la baisse des températures, les chaussées seront glissantes.

Louis-Xavier Thirode, préfet délégué pour la défense et la sécurité, appelle à la plus grande prudence et a d'ores et déjà mobilisé les services gestionnaires des réseaux routiers, de secours et de protection de la population pour assurer une surveillance permanente de l'évolution du phénomène météorologique et d'assurer la mise en place des mesures nécessaires.

Ainsi, Il a été demandé à l'ensemble des gestionnaires routiers de procéder à un salage anticipé, y compris sur les réseaux secondaires.

Les mesures seront réexaminées en fonction de l'évolution de la météorologie.

Mesures de gestion du trafic routier :

Les mesures suivantes sont applicables à compter du 17 janvier 2024, de minuit à 12h00 dans les départements de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme :

Préfecture de la région Hauts-de-France

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003

59 039 LILLE Cedex

– **Limitation de la vitesse** des véhicules à moteur dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est inférieur à 3,5 tonnes :

- à 110 km/h sur les portions d'autoroute normalement limitées à 130 km/h ;
- à 90 km/h sur les portions d'autoroute et routes nationales normalement limitées à 110 km/h ;

– **Interdiction de circulation** des véhicules affectés au transport de marchandises, y compris les marchandises dangereuses, dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 7,5 tonnes sur l'ensemble des routes nationales et des autoroutes, **à l'exclusion de :**

- la portion de l'autoroute A16 située en la frontière belge et Calais, dans les départements du Nord et du Pas-de-calais, dans les deux sens de circulation ;
- la portion de l'autoroute A4 située dans le département de l'Aisne, dans les deux sens de circulation.

Un dispositif de stockage est mis en place et sera activé en tant que de besoin (cf liste ci-dessous et carte en pièce jointe) :

- sur la route nationale N2 dans le sens Belgique vers Paris entre les PR 54 et PR 48+500 sur une voie de circulation (ZS - N2 - Belgique/Paris - 02 LAON) ;
- sur la route nationale N2 dans le sens Belgique vers Paris entre les PR 5+800 et PR 1 + 400 sur une voie de circulation (ZS - N2 - Belgique/Paris - 02 VILLERS-COTTERETS) ;
- sur la route nationale N2 dans le sens Belgique vers Paris entre les PR 8 et PR 3 sur une voie de circulation (ZS - N2 - Belgique/Paris - 60 NANTEUIL) ;
- sur l'autoroute A2 dans le sens Belgique vers Paris entre les PR 24+900 et PR 37+500 sur une voie de circulation (ZS - A2 - Belgique/Paris - 59 HORDAIN) ;
- sur l'autoroute A1 dans le sens Lille vers Paris entre les PR 44 et PR 33+500 sur une voie de circulation (ZS - A1 - Lille/Paris - 60 CHAMANT) ;
- sur l'autoroute A1 dans le sens Paris vers Lille entre les PR 33+500 et PR 42 sur une voie de circulation (ZS - A1 - Paris/ Lille - 60 CHAMANT) ;
- sur l'autoroute A1 dans le sens Lille vers Paris sur le parking du parc Astérix (ZS - A1 - Lille < > Paris - 60 parc ASTERIX) ;
- sur l'autoroute A1 dans le sens Lille vers Paris entre les PR 172+900 et PR 166 sur une voie de circulation (ZS - A1 - Lille/Paris - 62 FRESNES - Zone 1) ;
- sur l'autoroute A16 dans le sens Belgique vers Paris entre les PR 218+206 et PR 207+354 sur une voie de circulation (ZS - A16 - Belgique/Paris - 62 BOULOGNE-SUR-MER) ;
- sur l'autoroute A16 dans le sens Paris vers Belgique entre les PR 207+354 et PR 218+206 sur une voie de circulation (ZS - A16 - Paris/Belgique - 62 BOULOGNE-SUR-MER).

Préfecture de la région Hauts-de-France

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003

59 039 LILLE Cedex



En complément, des mesures spécifiques pourront être prises par chaque préfecture de département.

Pour le département du Nord : la circulation des véhicules de plus de 7,5 tonnes affectés au transport routier de marchandises sera interdite **sur l'ensemble des voiries du département.**

Rappel aux usagers concernant l'épisode neigeux :

- Reporter son déplacement. En cas de nécessité, privilégier les transports en commun et se renseigner sur les conditions de circulation.
- Respecter les restrictions de circulation et déviations mises en place.
- Faciliter le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes.
- Se protéger et protéger les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant son domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.
- Ne toucher en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Installer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.
- Ne pas utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, brasero, ...), les chauffages d'appoint à combustion en continu (ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence).

Préfecture de la région Hauts-de-France

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003

59 039 LILLE Cedex

